

# L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE



# QU'EST-CE QUE LA GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE ?

**L'assurance Dommages-ouvrage intervient dans la prise en charge des travaux de réparation des dommages, de nature décennale<sup>(1)</sup>, qui peuvent apparaître dans les dix ans suivant la réception d'une construction.**

◎ **VOUS ÊTES DONC ASSURÉ, PAR EXEMPLE, EN CAS :**

- d'infiltration d'eau par la toiture affectant l'utilisation de vos bureaux...
- de désordres affectant les fondations de votre école...

**Pourquoi l'assurance Dommages-ouvrage est-elle indispensable ?**

◎ **UNE MULTITUDE DE PROFESSIONNELS INTERVIENT SUR VOTRE CHANTIER...  
SAVEZ-VOUS S'ILS SONT CORRECTEMENT ASSURÉS ?**

L'assurance dommages-ouvrage permet de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre une décision de justice statuant sur les responsabilités de chacun.

**AINSI, VOUS POUVEZ PROCÉDER RAPIDEMENT  
À LA RÉPARATION DU BÂTIMENT ENDOMMAGÉ  
SANS PERTE FINANCIÈRE !**

- ◎
- Proposition de reformulation (issue des dispositions des CG) : L'assurance couvre les frais relatifs aux travaux de réparation des dommages à l'ouvrage réalisé ainsi qu'aux ouvrages existants, totalement incorporés dans l'ouvrage neuf et qui en deviennent techniquement indivisibles.
  - Les frais d'expertise et les mesures conservatoires préconisées sont pris en charge.
  - Les travaux de réparation des dommages comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires



*1) Garantie en cas d'impropriété de l'ouvrage à sa destination ou d'atteinte à sa solidité.*

# L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

**Une protection qui vous assure une tranquillité pendant 10 ans !**



**Ce qui peut arriver**

## ○ LES SOLS COULÉS D'UNE SALLE DE SPORT SE DÉFORMENT ET EMPÊCHENT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES.

- La commune veut faire jouer la garantie décennale de l'entrepreneur qui a réalisé ces sols. Malheureusement, il n'était pas assuré en responsabilité décennale pour ces travaux spécifiques et refuse de prendre les travaux de réparation à sa charge.
- La commune, ne pouvant se permettre de laisser la salle fermée plusieurs mois, se voit dans l'obligation de faire réaliser les travaux à ses frais.
- Elle exercera un recours direct contre l'entrepreneur : long, coûteux et sans garantie de remboursement.

## ○ LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE AURAIT PU ÉVITER CES DÉSAGRÈMENTS. COMMENT ?

- En cas de dommages affectant la solidité de l'ouvrage ou rendant l'immeuble impropre à sa destination, Groupama prend rapidement des mesures et organise le recours auprès des assureurs des constructeurs.
- Vous retrouvez très vite l'utilisation de votre bâtiment et reprenez vos activités dans les meilleures conditions !



## BÉNÉFICIEZ D'UNE MEILLEURE PROTECTION, EN SOUSCRIVANT

### — LA GARANTIE DES DOMMAGES IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS AUX DOMMAGES MATÉRIELS ASSURÉS\*

Dans une usine agro-alimentaire, des fissures importantes apparaissent sur plusieurs murs. L'entreprise est contrainte de cesser sa production. Cette garantie lui permet d'être indemnisée des pertes financières subies.

### — LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT DES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT\*

La ventilation d'une maison de retraite fonctionne mal. Cette garantie permet de procéder rapidement à la réparation ou au remplacement du matériel afin d'assurer le confort des résidents.

*\* Garantie complémentaire et optionnelle proposée dans notre contrat Groupama Assurance Dommage Ouvrage.*



## ...ET GARDEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

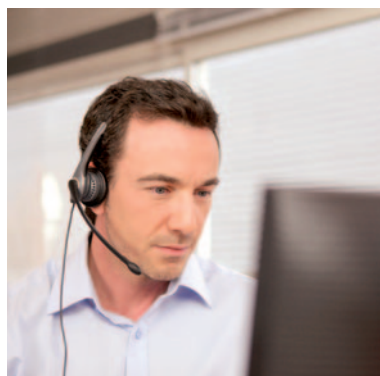


## LES AVANTAGES GROUPAMA

**VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE OU PRIVÉE ? UNE ENTREPRISE ?  
NOUS AVONS UNE SOLUTION D'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE SPÉCIALEMENT  
CONÇUE POUR VOUS.**

### **Profitez des nombreux avantages Groupama :**

- Une réponse rapide sur étude de votre dossier,
- Pas de franchise, quelle que soit la garantie souscrite,
- Un interlocuteur privilégié et spécialisé en assurance vous accompagne et vous conseille,
- Un numéro direct pour le contacter pour toute demande d'assurance ou interrogation.



### **CONSEILS GROUPAMA**

#### **○ Une opération de construction ou de rénovation prévue ?**

Pensez à nous contacter dès l'origine de votre projet. Vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement optimal et de conseils avisés.



## VOS INTERLOCUTEURS EN ASSURANCE CONSTRUCTION



**Un Pôle d'experts pour vous accompagner sur tous vos besoins liés au Risque Construction**

- **6 souscripteurs** spécialisés Construction
- **12 Chargés d'indemnisation**, amiable et contentieux
- **11 inspecteurs sinistres Construction**
- **Un réseau de cabinets d'experts Construction**

## VOS CONTACTS ASSURANCE CONSTRUCTION

**Demander un projet, une attestation et mettre à jour vos contrats**

02 97 46 57 85\*\*

[souscription-construction@groupama-loire-bretagne.fr](mailto:souscription-construction@groupama-loire-bretagne.fr)

**Déclarer ou se renseigner sur un sinistre**

02 97 46 50 53\*\*

[construction@groupama-loire-bretagne.fr](mailto:construction@groupama-loire-bretagne.fr)

\*\* Appel non surtaxé, prix d'un appel local.

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat Groupama Assurance Dommages-Ouvrages ou voir auprès de votre conseiller Groupama.

